



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
3 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
Commission de l'investissement, des entreprises  
et du développement  
Groupe de travail intergouvernemental d'experts  
des normes internationales de comptabilité  
et de publication  
Trente-cinquième session  
Genève, 24-26 octobre 2018

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental  
d'experts des normes internationales de comptabilité  
et de publication sur sa trente-cinquième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 24 au 26 octobre 2018



## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	3
I. Conclusions concertées .....	3
A. Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.....	3
B. Questions relatives à la mise en application des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé.....	4
C. Questions diverses .....	4
II. Résumé du Président .....	5
A. Séance plénière d'ouverture.....	5
B. Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.....	7
C. Questions relatives à la mise en application des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé.....	13
D. Questions diverses .....	16
III. Questions d'organisation.....	18
A. Ouverture de la session .....	18
B. Élection du Bureau .....	18
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	18
D. Résultats de la session .....	18
E. Adoption du rapport.....	18
 Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session .....	19
II. Participation .....	20

## Introduction

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a tenu sa trente-cinquième session au Palais des Nations, à Genève, du 24 au 26 octobre 2018.

### I. Conclusions concertées

#### A. Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable

(Point 3 de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,*

*Soulignant* le rôle essentiel que la comptabilité et la publication d'informations par les entreprises jouent dans la réalisation des objectifs de développement durable,

*Prenant note* des tendances récentes en matière de publication d'informations par les entreprises, notamment des incidences de l'évolution des technologies de l'information et de la numérisation,

*Rappelant* que la CNUCED a pour mandat, conformément au Maafikiano de Nairobi, de poursuivre ses travaux sur la publication d'informations sur la durabilité,

1. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED pour ses travaux en matière de communication d'informations sur la durabilité et les objectifs de développement durable, qui sont présentés dans le document TD/B/C.II/ISAR/85, et en particulier pour son document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, qui vise à aider les pays à élaborer un mécanisme de suivi de la réalisation de ces objectifs ;

2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED d'achever ses travaux sur les orientations relatives aux indicateurs de base des objectifs de développement durable pour la communication d'informations par les entreprises conformément au cadre de suivi des objectifs de développement durable, et de procéder à des essais pilotes des indicateurs de base au niveau national en aidant les États membres par des initiatives de renforcement des capacités dans ce domaine ;

3. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses travaux sur l'établissement de métadonnées explicatives concernant l'indicateur 12.6.1 – nombre de sociétés publiant des rapports sur la durabilité –, en coordination avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et à soumettre au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable une proposition de reclassification de l'indicateur ;

4. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer de faciliter le recensement et le partage des meilleures pratiques internationales en matière de publication par les entreprises d'informations sur le développement durable et les objectifs de développement durable, en partenariat avec d'autres parties prenantes concernées, notamment dans le cadre de l'initiative de l'ISAR consistant à décerner des distinctions honorifiques.

26 octobre 2018

## **B. Questions relatives à la mise en application des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé**

(Point 4 de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,*

*Considérant* que la mise en application des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé contribue de façon essentielle à l'instauration d'un climat favorable à l'investissement et à la prise de décisions éclairées,

*Prenant acte* des tendances récentes en matière de normalisation et de mise en application des normes internationales d'information financière et des normes comptables internationales pour le secteur public,

1. *Salue* l'ampleur et la profondeur des débats consacrés à l'examen de ce point de l'ordre du jour, qui est présenté dans le document TD/B/C.II/ISAR/86 établi par le secrétariat de la CNUCED ;

2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de continuer à faciliter le partage des bonnes pratiques concernant l'application des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé, en particulier en vue d'aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités de publier des informations financières de qualité et comparables au niveau international.

## **C. Questions diverses**

(Point 5 de l'ordre du jour)

### **Expériences d'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité**

*Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,*

*Rappelant* que la CNUCED a pour mandat, conformément au Maafikiano de Nairobi, de favoriser l'instauration de meilleures pratiques en matière de transparence et de comptabilité des entreprises, notamment par l'utilisation du guide pratique pour le développement de la comptabilité,

*Reconnaissant* la pertinence et l'efficacité du guide pratique pour le développement de la comptabilité en tant qu'initiative essentielle de renforcement des capacités visant à évaluer les infrastructures de comptabilité nationale et à renforcer le cadre d'établissement de rapports au niveau national,

*Se félicitant* des efforts déployés par le secrétariat de la CNUCED pour actualiser le guide sur la base des données d'expérience communiquées par les États membres, en tenant compte des bonnes pratiques dans le domaine de la publication d'informations sur le développement durable et les objectifs de développement durable et de la comptabilité en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises,

1. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses efforts visant à ce que le guide pratique pour le développement de la comptabilité soit appliqué dans les pays intéressés afin de les aider à renforcer leurs capacités réglementaires, institutionnelles et humaines de manière intégrée et globale, afin de permettre aux entreprises de publier des informations de qualité ;

2. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à continuer de mobiliser des fonds pour inciter d'autres pays à utiliser le guide et mieux faire connaître le rôle que joue l'information financière dans une croissance durable et inclusive.

*Séance plénière de clôture  
26 octobre 2018*

## II. Résumé du Président

### A. Séance plénière d'ouverture

1. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a souligné le rôle important que jouait le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) en vue de promouvoir la publication par les entreprises d'informations financières et non financières fiables et comparables. Au fil des ans, l'ISAR avait examiné toute une série de questions, notamment la publication d'informations financières, la comptabilité et l'information environnementales, la gouvernance d'entreprise, la comptabilité des petites et moyennes entreprises (PME) et la responsabilité sociale des entreprises. La CNUCED, quant à elle, avait fourni un travail précieux sur les orientations relatives aux indicateurs de base pour rendre compte de la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). En outre, elle avait récemment lancé une nouvelle initiative appelée « les distinctions honorifiques de l'ISAR » afin de recenser, de récompenser et de diffuser les bonnes pratiques en matière de publication d'informations par les entreprises sur les questions de durabilité.

2. Dans son discours, l'orateur principal, qui représentait l'International Integrated Reporting Council (IIRC), a déclaré que les entreprises et les investisseurs comprenaient la façon dont les liens entre les entreprises, la société et la planète contribuaient à la création de valeur à long terme. Tandis que la publication d'informations par les entreprises était en mutation, l'harmonisation des cadres existants d'établissement de rapports pourrait favoriser l'intégration de l'information financière et non financière. Les orientations sur les indicateurs de base étaient un moteur essentiel de cette intégration. L'IIRC avait poursuivi sa collaboration avec de grandes organisations dans les domaines financier et non financier dans le cadre du Dialogue sur la publication d'informations par les entreprises, notamment sous la forme d'une déclaration sur les principes communs d'importance relative et d'une position commune sur les recommandations de l'Équipe spéciale sur les informations financières ayant trait au climat. Un grand projet d'harmonisation des cadres serait lancé le 7 novembre 2018 en vue d'améliorer la comparabilité.

3. En réponse à diverses questions posées par les participants, l'orateur principal a déclaré que certains pays des Amériques, les pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et ceux du G20 faisaient partie des chefs de file en matière de publication d'informations sur le développement durable. Certains pays avaient inclus des informations sur la durabilité dans leurs rapports financiers, et d'autres les avaient fournies séparément. Quant à la question de savoir si l'information devait être communiquée sur une base volontaire ou obligatoire, l'orateur a insisté sur le fait qu'il faudrait laisser faire le marché. L'approbation des autorités de réglementation était un facteur important. Prenant note de la suggestion d'un expert quant à la nécessité d'établir une norme sous l'égide des Nations Unies en raison de la multiplicité des pratiques en vigueur tant dans le système des Nations Unies qu'en dehors, il a déclaré que les travaux de la CNUCED sur les orientations relatives aux métadonnées de l'indicateur 12.6.1 étaient un bon début.

4. Une table ronde de haut niveau, composée de représentants de la Fondation des normes internationales d'information financière (IFRS), de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), du Groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable de l'Union européenne, de la Banque brésilienne de développement et du cabinet d'avocats Eubelius, a examiné les principales tendances en matière de comptabilité et d'information financière et leurs incidences sur l'inclusivité et la durabilité du développement.

5. Un expert a déclaré que les entreprises d'aujourd'hui pouvaient faire des affaires dans le monde entier grâce aux normes IFRS, que 86 pays les avaient adoptées à l'intention de leurs PME et que le Conseil des normes comptables internationales (IASB) avait achevé l'examen de l'ensemble des principales normes. Toutes les activités d'établissement de rapports devaient être fondées sur des normes de responsabilité, de fiabilité et de

transparence qui favorisaient la confiance et la stabilité financière à long terme et qui contribuaient à la réalisation des ODD. Toutefois, il restait encore beaucoup à faire pour en garantir l'application cohérente. L'IASB avait révisé sa directive sur les commentaires de la direction. Il était prêt à contribuer à l'évolution de la publication d'informations non financières en coopérant avec d'autres organismes. Cependant, une légitimité politique était nécessaire.

6. Un autre expert a souligné que les marchés financiers et leurs acteurs étaient influencés par les questions de durabilité, qui entraînaient des risques et ouvraient des possibilités. La publication d'informations par les entreprises devrait évoluer pour s'adapter à ces changements. L'OICV avait publié différentes normes à cette fin. Les investisseurs préconisaient de plus en plus d'adopter une perspective à long terme et de tenir compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance. L'OICV avait décidé de créer un réseau d'information sur la durabilité afin de déterminer dans quelle mesure une approche consensuelle de la divulgation d'informations de qualité aux utilisateurs pourrait être mise en œuvre. À cet égard, l'importance relative constituait une question majeure.

7. Un expert a souligné la nécessité de réglementer et a invité l'ISAR à collaborer avec la World Benchmarking Alliance pour établir un classement des incidences des activités des entreprises sur la réalisation des ODD. Sur les marchés des capitaux, les interventions des pouvoirs publics en matière de financement durable avaient fortement augmenté, et les ODD jouaient un rôle important dans ce processus. En 2012, son entreprise avait produit une boîte à outils du financement durable. Les travaux de la CNUCED sur les orientations relatives aux indicateurs de base constituaient une première étape, mais il fallait poursuivre leur élaboration. Selon l'expert, les points de données devaient être plus élaborés. Par exemple, la seule divulgation du nombre de femmes membres d'un conseil d'administration ne permettait pas d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 5 relatif à l'égalité des sexes. Même si les incidences des activités d'une entreprise ne se traduisaient pas toujours de façon nette dans les flux de trésorerie, elles devraient être divulguées et les externalités devraient être intégrées dans les rapports. À cet égard, un expert a toutefois dit que les orientations sur les indicateurs de base constituaient un moyen efficace d'encourager les entreprises à communiquer des informations sur la durabilité ; cependant, il serait difficile pour les entreprises de recueillir des données sur les impacts de leurs activités sur l'environnement.

8. Dans son exposé, un expert a présenté une synthèse des conclusions d'un atelier sur les monnaies numériques et la chaîne de blocs, qui s'était tenu avant la trente-cinquième session de l'ISAR, et de leurs incidences sur la comptabilité. Au nombre des risques liés à ces technologies figuraient le blanchiment d'argent, l'instabilité, le financement du terrorisme et la spéculation. Ces technologies offraient cependant des possibilités telles que l'intégration des transactions d'audit et l'automatisation des contrats. En ce qui concerne les monnaies numériques, il faudrait harmoniser les points de vue en matière d'information financière et faire évoluer les systèmes réglementaires et juridiques.

9. Au Brésil, les entreprises publiques devaient obligatoirement produire une information intégrée ou expliquer pourquoi elles ne le faisaient pas. En outre, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance envisageait de publier une norme d'assurance pour l'information intégrée. Le document d'orientation sur les indicateurs de base pourrait être immédiatement compréhensible pour ceux qui n'étaient pas en mesure de lire de longs rapports intégrés.

10. Un représentant a souhaité savoir si le climat était plus favorable à l'investissement depuis la publication de rapports intégrés et si les spécialistes avaient reçu des instructions sur la manière d'établir ces rapports. En réponse, un expert a déclaré que les rapports pourraient être améliorés et que le Brésil s'efforçait de ne pas décourager leur élaboration. En outre, il était important que les études universitaires abordent les effets des rapports intégrés. Un autre expert a dit que le Chartered Financial Analyst Institute avait, en 2008, fourni des conseils à des dirigeants sur la façon d'intégrer les questions d'environnement, de société et de gouvernance dans leurs processus d'investissement, mais que la teneur de l'examen n'avait pas été modifiée. En outre, l'OICV avait créé un réseau de financement durable pour faciliter le partage de données d'expérience.

11. Un représentant a déclaré que dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les entreprises étaient considérées comme des acteurs citoyens et que l'utilisation des ressources économiques et la communication d'informations à ce sujet étaient également importantes pour l'ensemble de la société. En particulier, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avait pris des mesures pour que les questions d'environnement, de société et de gouvernance soient mieux prises en compte. L'application des normes et la comparabilité des informations demeuraient des enjeux importants.

12. Un autre représentant a demandé si l'IASB allait élaborer un cadre pour la communication d'informations sur la réalisation des ODD. Un expert a répondu que, dans le cadre de la directive sur les commentaires de la direction élaborée par l'IASB, il serait possible de traiter des questions non financières.

## **B. Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable**

(Point 3 de l'ordre du jour)

13. En présentant le point de l'ordre du jour, la chef du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises a déclaré que la CNUCED s'employait à améliorer la publication d'informations sur la durabilité par les entreprises pour aider les gouvernements à recueillir des renseignements sur la contribution du secteur privé à la réalisation des ODD. La proposition d'établir des indicateurs de base visait à choisir un nombre limité d'indicateurs de référence, sur la base des pratiques et cadres en vigueur dans les entreprises qui intégraient les ODD dans leurs modèles et stratégies de gestion, conformément aux macro-indicateurs pertinents des objectifs de développement durable. Le document d'orientation sur les indicateurs de base constituait un point de départ, les indicateurs couvrant quatre aspects – économique, social, environnemental et institutionnel – des activités des entreprises.

14. Une table ronde consacrée à l'amélioration de la comparabilité des informations sur la durabilité a réuni des représentants des entités suivantes : l'Association of Chartered Certified Accountants, la Bourse de Johannesburg, la Bourse de São Paulo, le Cabinet du Président de la République du Brésil, la Commission pour les objectifs de développement durable du Gouvernement colombien, le Conseil des normes de publication d'informations sur le climat, Deloitte, la Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés de capitaux de la Commission européenne, la Fédération mondiale des bourses de valeurs, la Mission permanente du Guatemala et le Réseau mondial pour la justice fiscale.

15. Un expert a présenté le cadre de suivi de la réalisation des ODD mis en place dans son pays. L'examen national volontaire réalisé en 2018 comprenait un document sur le secteur privé et les ODD, élaboré au moyen du cadre de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance. Les enseignements tirés de l'expérience avaient montré la nécessité de renforcer l'évaluation et la systématisation de l'information sur la durabilité dans le secteur privé, laquelle serait mesurée par l'intensité de l'utilisation des ressources et des impacts environnementaux.

16. Une experte a indiqué qu'une commission nationale pour les objectifs de développement durable avait été créée dans son pays. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 était l'occasion de parvenir à une convergence entre les politiques publiques et la société civile grâce à l'internalisation et à une approche locale des ODD.

17. Un expert a déclaré que la lassitude liée à l'utilisation du cadre et la prolifération de l'information ne faciliteraient pas la prise de décisions. Les indicateurs de référence élaborés par l'ISAR constitueraient en effet un bon point de départ. Le Groupe de travail sur la durabilité de la Fédération mondiale des bourses de valeurs avait élaboré des orientations et

des indicateurs similaires à ceux que l'on trouvait dans le document d'orientation sur les indicateurs de base, mais qui s'inspiraient davantage des cadres traditionnels portant sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance. La réflexion intégrée permettait aux entreprises d'adapter leur modèle économique pour parvenir à un développement durable. Une enquête menée par la Fédération mondiale des bourses de valeurs avait montré que neuf d'entre elles publiaient des informations relatives aux ODD.

18. De nombreuses initiatives étaient en cours. Par exemple, l'initiative de partage d'informations du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable recensait les prescriptions en matière de publication d'informations sur le développement durable et examinait leur comparabilité au regard des ODD. Un expert a estimé qu'il serait utile d'examiner les indicateurs mis au point par l'ISAR, de les tester sur le terrain et d'évaluer leur adéquation avec les besoins des États membres.

19. La Bourse de São Paulo avait lancé un certain nombre d'initiatives pour encourager les entreprises cotées à publier des informations sur la durabilité. Il s'agissait notamment de rapports volontaires et d'explications sur l'initiative en faveur de la réalisation des ODD, lancée en 2017 au Brésil. Les résultats avaient montré que 26 % des entreprises brésiliennes établissaient une corrélation entre leurs résultats et les ODD.

20. Un mémorandum d'accord avait été conclu entre le Gouvernement guatémaltèque et une association du secteur privé pour coordonner la collecte de données et l'établissement de rapports sur la contribution des entreprises à la réalisation des ODD. En outre, une entité régionale avait créé des indicateurs de durabilité applicables à l'ensemble de l'Amérique centrale. Les gouvernements régionaux envisageaient d'harmoniser leurs prescriptions en matière de rapports avec les indicateurs de l'ISAR.

21. Les commentaires des clients d'une entreprise du secteur privé de l'Union européenne au sujet de la réalisation des ODD avaient montré que les principaux facteurs incitatifs à l'établissement de rapports étaient la réglementation, la gestion des risques, les possibilités qui en découlaient, la réputation et la comparaison avec les autres entreprises. Au nombre des difficultés figuraient l'absence de définition commune, d'approche de l'importance relative et de paramètres communs ; la difficulté de trouver un équilibre entre les impacts sociaux ou environnementaux et les aspects économiques ; et, en ce qui concernait les PME, les questions de capacités et de coûts. Les solutions possibles consistaient à renforcer la gouvernance d'entreprise, à collaborer activement avec les comités de gouvernance et à garantir la conformité des informations.

22. Selon des résultats récents, peu d'informations étaient publiées sur la réalisation des ODD en Afrique. Néanmoins, certains progrès étaient faits. Par exemple, grâce au service de recherche en informatique en nuage, créé par la société Alibaba, des entreprises traditionnelles se transformaient en entreprises plateformes et en entreprises technologiques qui travaillaient sur les questions de durabilité.

23. Un expert a dit que la réalisation des ODD passait notamment par la mobilisation des recettes intérieures et que la fiscalité jouait un rôle fondamental dans le processus de développement. Or, dans un certain nombre de pays, le taux d'imposition était quasiment nul et les bénéficiaires déclarés découlaient d'activités exercées à l'étranger. Les normes internationales de comptabilité et de publication devraient faire primer la fiscalité sur la responsabilité sociale des entreprises et comprendre une norme sur la publication d'informations par pays.

24. Au cours du débat qui a suivi, un expert a demandé des exemples de cas où les entreprises tenaient compte des avantages fiscaux dans leurs rapports sur la réalisation des ODD. Un expert a répondu que le modèle d'activité publié permettait d'évaluer la valeur créée pour la société et que le paiement de l'impôt était l'un des indicateurs retenus.

25. Un participant a fait observer que, depuis janvier 2018, les entreprises de plus de 250 salariés des pays membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires étaient tenues de publier des informations ayant trait aux questions sociales et environnementales au travail et au genre.



26. Des accords bilatéraux avec les pays étaient nécessaires pour évaluer les indicateurs de base dans les chaînes d'approvisionnement ; cette évaluation aiderait à répondre aux besoins des PME et à lutter contre le secteur informel. Celui-ci était un sérieux obstacle à la réalisation des ODD car il était lié à la pauvreté. Dans l'Union européenne, les entités d'intérêt public étaient tenues de publier des informations sur des questions relevant des ODD qui, selon un expert, devraient prendre en compte les chaînes d'approvisionnement.

27. Un expert a demandé si les travaux de la CNUCED sur les métadonnées explicatives concernant l'indicateur 12.6.1 aideraient à rendre compte des pratiques de durabilité et à mesurer leur efficacité. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a dit qu'il faudrait faire la preuve de bonnes pratiques durables pour obtenir des résultats satisfaisants au titre de cet indicateur.

28. Pour ce qui était de savoir si des gouvernements et des organismes de réglementation soumettaient l'élaboration de rapports intégrés à des règles particulières, un expert a indiqué qu'au Brésil, par exemple, seules les entreprises publiques avaient l'obligation de publier des rapports de ce type.

29. Dans le cadre de sa présentation, une représentante du secrétariat de la CNUCED a exposé la raison d'être du document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des ODD. Elle a mis en évidence les critères régissant le choix des indicateurs de base et la démarche sous-jacente, et a donné un aperçu de tous les indicateurs par domaine. Elle a souligné qu'il était important que les pratiques relatives à la publication d'informations sur la durabilité soient aussi appliquées par les PME. Elle a ajouté que cette série d'indicateurs mondiaux permettraient de suivre les progrès du secteur privé au titre de l'indicateur 12.6.1.

30. Les experts de la table ronde consacrée à l'examen du document d'orientation sur les indicateurs de base étaient des représentants des entités suivantes : Académie de gestion financière (Ukraine), ADEC Innovations, Best Practices Board (XBRL), Blue Orchard, Bureau international du Travail, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Ernst and Young, Global A.I. Corporation, KMPG, Institut brésilien de géographie et de statistique, International Integrated Reporting Council, Novo Nordisk, Organisation internationale de normalisation, Pacte mondial des Nations Unies, Principes pour l'investissement responsable/Pacte mondial, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Statistics Denmark.

31. Selon l'un des experts, le document d'orientation permettrait de prendre en considération les données du secteur privé dans le suivi de la réalisation des ODD et les indicateurs de base établis par l'ISAR offraient une bonne base d'évaluation des progrès accomplis par le secteur privé dans la mise en œuvre du Programme 2030.

32. Un autre expert a parlé d'améliorer la comparabilité des informations sur la réalisation des ODD d'un point de vue statistique. Rendre compte de l'impact sur les ODD était une entreprise complexe, qui nécessitait l'établissement de partenariats pour la collecte des données pertinentes, et notamment une coopération avec le secteur privé. L'expert a examiné les informations publiées par une entreprise pharmaceutique en se demandant si celles-ci correspondaient aux besoins statistiques. Les indicateurs proposés semblaient un bon moyen de parvenir à la production de données comparables, mais il n'était pas sûr que les entreprises pourraient fournir des informations pour chacun d'eux. Les offices nationaux de statistique ne pourraient pas obtenir les informations requises des entreprises si la charge qui pesait sur celles-ci devenait trop lourde.

33. Selon un expert, l'intelligence artificielle et les outils axés sur les données pouvaient rendre les informations plus facilement comparables et permettre de mesurer les résultats des entreprises au titre des indicateurs de base. Une analyse de l'exhaustivité des informations publiées par les entreprises pour les indicateurs de base, ventilées par pays et par secteur, a montré que ces informations faisaient défaut dans certains secteurs, et ce, pour différentes raisons. Au niveau régional, c'est en Afrique et en Océanie que les entreprises publiaient le moins d'informations concernant les indicateurs de base. Ces indicateurs étaient essentiels à l'harmonisation des normes sur la comparabilité des informations et l'analyse comparative des rapports. Étant donné que la publication

d'informations n'était pas suffisamment encouragée et que le secteur privé devait généralement faire face à des coûts élevés pour la collecte de données, l'expert a proposé de recourir à un système de notation de la transparence et à des outils informatiques d'externalisation ouverte pour amener les entreprises et les pays à mesurer leur contribution à la réalisation des ODD.

34. Dans le cadre de sa présentation de statistiques clefs sur la publication d'informations, telle qu'elle est appréhendée par un cabinet de certification, un expert a fait savoir que les grandes entreprises publiaient de plus en plus d'informations sur leur contribution à la réalisation des ODD. Cependant, les entreprises fournissaient encore peu de renseignements sur les indicateurs qu'elles utilisaient, car bon nombre d'entre elles peinaient toujours à rendre compte de leur contribution selon des critères précis. La certification des informations non financières gagnerait en crédibilité du fait de la plus grande pertinence et de la plus grande fiabilité des rapports.

35. Pour ce qui était du rôle des rapports intégrés dans le développement durable, un expert a dit combien il était important de faire concorder les ODD et le processus de création de valeur. En l'absence d'une méthode universelle de publication des informations sur la réalisation des ODD, le document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base permettrait d'aller plus avant et de mieux répondre aux besoins des offices de statistique. À cet égard, l'expert s'est déclaré préoccupé par le développement de grandes bases de données et a invité à adopter les méthodes innovantes des entreprises de données.

36. Un autre expert a présenté une méthode de publication d'informations sur la réalisation des ODD régie par les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et par les normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (normes GRI). Les entreprises mentionnaient souvent les ODD, sans que leurs rapports présentent forcément une valeur ajoutée. Il était donc souhaitable que les risques à long terme pour la population et pour l'environnement soient considérés comme ayant un caractère significatif. De plus, les entreprises exprimaient le besoin de normes et de règlements en matière de durabilité et demandaient la certification de leurs rapports. Dans ce contexte, le document d'orientation sur les indicateurs de base permettrait de progresser dans l'évaluation des contributions à la réalisation des ODD, même si des indicateurs complémentaires pourraient être nécessaires. Il fallait inciter les PME à rendre compte de leur action en faveur des ODD et mettre en place un système efficace de collecte de données au titre de l'indicateur 12.6.1.

37. Selon une experte, la main-d'œuvre aussi devrait être prise en considération dans le cadre de la publication d'informations et le principe d'importance relative devrait concerner non seulement les risques significatifs encourus par l'entreprise, mais aussi le bien-être de la population. Les indicateurs pourraient évoluer à mesure que les entreprises seraient mieux à même de publier des informations. Les offices nationaux de statistique ne se donnant pas pour priorité de fournir un appui au secteur privé pour la publication d'informations, il serait bon que le secrétariat de la CNUCED examine les lacunes dans les indicateurs sociaux auxquelles les entreprises devraient remédier.

38. Les travaux d'orientation jouaient un rôle essentiel dans l'amélioration de la transparence, sans laquelle la publication d'informations de qualité sur la réalisation des ODD n'était pas possible. Le réseau chargé des Principes pour l'investissement responsable a accueilli avec satisfaction le document de la CNUCED et a confirmé que des critères de base étaient indispensables pour la comparabilité des données et l'analyse comparative des rapports. S'il était encourageant de constater que de grandes entreprises rendaient compte de leurs progrès dans la réalisation des ODD, il était nécessaire d'associer les PMA aux débats sur le sujet.

39. De plus, les investisseurs jouaient un rôle fondamental dans la formation des entreprises à la publication d'informations sur la réalisation des ODD. Une experte a fait savoir que le système de gestion et de publication d'informations sur l'impact social des activités de son entreprise était en conformité avec le document d'orientation sur les indicateurs de base. Incontestablement, ce document d'orientation contribuerait pour beaucoup à une meilleure comparabilité des informations sur la durabilité. Cependant, les acteurs étaient encore très dispersés sur les marchés cibles, et la collecte systématique

d'informations risquait d'être compromise par un manque de moyens et de ressources. L'experte a appelé l'attention sur l'absence de données agrégées, la faible quantité de données recueillies et leur mauvaise qualité, ainsi que sur le long intervalle de temps entre leur collecte et leur publication.

40. Une autre experte a précisé que la sensibilisation des entreprises à la publication d'informations sur les ODD, les pratiques des investisseurs en faveur de la durabilité et la demande de données transparentes et efficaces par les milléniaux avaient leur importance pour l'établissement de relations de confiance entre les parties concernées. Selon une enquête réalisée auprès des investisseurs, les rapports des entreprises étaient encore perfectibles, car ils ne couvraient pas tous les risques de manière satisfaisante et n'étaient pas parfaitement alignés sur les objectifs et les prescriptions du Programme 2030. Selon l'experte, il vaudrait mieux rendre compréhensibles et fiables les données publiées par voie numérique, plutôt que de créer de nouvelles bases de données.

41. Deux questions se posaient dans le cadre de l'examen du document d'orientation sur les indicateurs de base. Premièrement, est-ce que les indicateurs ouvraient la voie à une culture de la gouvernance qui pourrait assurer la durabilité ? Deuxièmement, ces indicateurs aidaient-ils à comprendre la contribution de la gouvernance à la réalisation des ODD ? Selon une experte, la série actuelle d'indicateurs de gouvernance fournissait une liste raisonnable des instruments de mesure des données, mais ne comptait encore aucun indicateur relatif au fonctionnement et aux activités des conseils d'administration, qui fournirait des informations ayant valeur de référence. Même si l'indicateur 12.6.1 concernait surtout les grandes entreprises, les indicateurs de base devaient s'appliquer à tous les types d'organisations, y compris aux PME.

42. En Ukraine, les résultats des travaux de l'ISAR ont joué un rôle crucial dans le processus de réforme. Il était important que les entités bénéficient d'un appui à la publication d'informations, que ce soit par la voie de bases de données ou par de meilleures interactions entre les auteurs et les utilisateurs des rapports. Les indicateurs proposés par l'ISAR étaient universels et, en ce sens, en accord avec la pratique actuelle visant à concilier les normes existantes, les capacités des entreprises, les exigences des investisseurs et la nécessité de respecter le cadre de suivi des ODD. Une analyse comparative a montré que les entreprises publiaient des informations pour la majorité des indicateurs proposés dans le document d'orientation de l'ISAR. L'ISAR devrait inciter les pays à prendre en considération les spécificités de leur cadre juridique et les prescriptions faites au niveau international lorsqu'ils élaboraient des lignes directrices nationales pour la publication d'informations sur la contribution à la réalisation des ODD.

43. Les informations sur la durabilité publiées par les entreprises devaient être alignées sur les indicateurs de suivi des ODD. Compte tenu de l'absence de normes communes et du manque de comparabilité des méthodes de publication d'informations et des critères applicables, un expert a considéré qu'une série d'indicateurs de base aurait son utilité avant l'élaboration de cadres plus complexes, lorsqu'une harmonisation était nécessaire. Il était important que la CNUCED et le PNUE établissent ensemble les métadonnées explicatives concernant l'indicateur 12.6.1 qui, non seulement mesurait la contribution du secteur privé au développement durable, mais aussi favorisait la publication d'informations de qualité et l'intégration de pratiques durables dans le cycle d'activité des entreprises.

44. Au Brésil, l'intégration des indicateurs de suivi des ODD était engagée et une commission nationale, chargée de l'évaluation des résultats et de l'élaboration des rapports, avait été créée. Une plateforme officielle avait aussi été mise en place pour la collecte, la production, la diffusion et l'analyse des données ; elle permettait de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD pour chaque région.

45. Selon une experte, il était souhaitable que les ODD soient pris en considération dans les statistiques officielles et que la comptabilité des entreprises et la comptabilité des ressources naturelles soient en adéquation. Le cadre central du système de comptabilité économique et environnementale pouvait servir au suivi intégré d'un certain nombre d'indicateurs économiques et environnementaux liés aux ODD. La comptabilité des entreprises était une source importante d'informations statistiques, qui aidaient à surveiller les progrès accomplis au niveau national dans la réalisation des ODD. Cependant, des

efforts d'harmonisation devraient être faits dans le suivi des contributions du secteur privé. Il faudrait également harmoniser la terminologie et les classifications, définir une méthode d'évaluation et des techniques de validation des données qui soient communes, et travailler à la normalisation du processus de collecte des informations.

46. Les pouvoirs publics et les entreprises faisaient face aux mêmes problèmes lorsqu'il s'agissait de gérer des données, de surmonter l'effet de lassitude en matière de publication d'informations et de permettre la création de valeur. Des efforts louables étaient faits pour promouvoir l'établissement de rapports intégrés. La question des données méritait toutefois d'être approfondie. Comme pour toutes les nouvelles possibilités offertes par l'intelligence artificielle, l'intelligence humaine était encore nécessaire. Il fallait que la durabilité devienne une considération usuelle et généralisée.

47. Il était important non seulement de savoir quelles informations devaient être publiées et pourquoi, mais aussi de réfléchir aux moyens d'accès à ces informations au niveau mondial. La densité des rapports rendait difficile l'extraction des informations essentielles. La technologie pourrait permettre l'abandon des rapports sur papier et contribuer au rapprochement des informations financières et non financières. En matière de publication d'informations sur la durabilité, la production, la distribution et la consommation des données étaient à la fois la source de problèmes et de solutions.

48. En réponse à une question sur l'état d'avancement des normes de comptabilité des ressources naturelles, qui étaient élaborées selon le système de comptabilité économique et environnementale, un expert a fait savoir que ledit système ne faisait pas partie du cadre de comptabilité, mais constituait une norme statistique ; certains de ses concepts pouvaient toutefois être alignés sur les règles comptables et profiter aux secteurs public et privé. La comptabilité économique et environnementale était déjà appliquée dans quelque 80 pays, qui ne prévoyaient toutefois pas de la rendre obligatoire.

49. S'agissant du secteur privé, un représentant a voulu savoir si les ODD aidaient les entreprises à mieux inventorier les risques et à faire preuve de plus d'objectivité et d'exactitude dans leurs pratiques de publication d'informations. Selon un expert, les ODD donnaient une autre dimension à la publication d'informations, en incitant les entreprises à améliorer leurs relations avec leurs clients et en les aidant à adopter des politiques internes éthiques. Un autre expert a considéré que le Programme 2030 était un outil de communication précieux, notamment parce qu'il contribuait à définir la proposition de valeur à l'intérieur de grandes chaînes d'approvisionnement. Un autre expert a indiqué que très peu d'informations étaient publiées actuellement et qu'un problème de granularité des données se posait ; plus d'efforts devraient être faits pour améliorer la qualité des rapports.

50. En réponse à une question sur les réseaux locaux en tant que moyens d'appui à la réalisation des ODD, un expert a indiqué que 70 réseaux locaux travaillaient aux côtés des pouvoirs publics et des autres parties prenantes, y compris des PME. Pour preuve de l'importance qu'ils accordaient aux ODD, les réseaux locaux proposaient des formations sur le sujet et diffusaient des outils pour la publication d'informations sur la durabilité. Un expert a proposé que toutes les parties prenantes soient invitées à réfléchir à la manière de nuancer les données et de mieux faire comprendre les différentes données utilisées par les pouvoirs publics, les offices de statistique et les autres acteurs. Un autre expert a considéré qu'il serait utile pour les États membres d'apprendre comment les différents bureaux du Pacte mondial des Nations Unies collaboraient entre eux et a encouragé le réseau du Pacte mondial à les en informer.

51. Un représentant a exprimé des doutes quant au lien existant entre certains des indicateurs et les ODD – par exemple, entre l'indicateur correspondant au nombre moyen d'heures de formation et l'objectif d'une éducation de qualité. Il voulait savoir si un nombre minimum d'indicateurs de base était nécessaire au suivi des progrès dans la réalisation des ODD et a laissé entendre que des critères fondés sur des principes devraient être considérés. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a fait savoir que les indicateurs de l'ISAR n'étaient pas déconnectés des principes qui avaient été définis avec le groupe consultatif chargé de l'élaboration des indicateurs de base. Un expert a dit qu'en ce qui concernait l'indicateur 12.6.1, les membres de l'équipe spéciale constituée par la CNUCED et le PNUE étaient divisés sur la question de savoir s'ils devaient centrer leurs travaux sur des

critères précis ou seulement sur des principes qui permettraient d'harmoniser les informations publiées par les entreprises. Un expert a rappelé que la publication d'informations ne devrait pas être considérée comme un facteur de hiérarchisation des entreprises ; un autre s'est déclaré favorable à un système fondé sur des principes pour garantir la comparabilité et la cohérence des informations publiées. Selon un expert, il ressortait de l'analyse et du classement des rapports de 8 000 entreprises que le secteur privé rendait compte de sa contribution à la réalisation des ODD selon des indicateurs de base ou, tout au moins, en fournissait un descriptif.

52. S'agissant de la manière d'inciter les PME à publier des informations sur la durabilité sans leur imposer une nouvelle contrainte, un expert a proposé que l'examen de cette question soit inscrit à l'ordre du jour de l'ISAR, en vue de poursuivre l'élaboration des métadonnées explicatives concernant l'indicateur 12.6.1. Un autre expert a souligné que des outils de renforcement des capacités, tels que des programmes de formation et des manuels pour les PME, étaient nécessaires. Un troisième expert a appelé l'attention sur les directives pratiques à l'intention des PME qui avaient été établies en collaboration avec l'Initiative mondiale sur les rapports de performance. De plus, étant donné que les investisseurs publics et privés étaient disposés à octroyer des fonds aux entreprises durables, l'investissement à impact était pour les PME un puissant facteur d'incitation à la publication d'informations sur les ODD.

53. S'agissant des moyens dont disposaient les pays en développement pour publier des informations sur la durabilité des ressources naturelles, un représentant du secrétariat de la CNUCED a dit qu'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement permettrait l'application de directives dans quatre pays bénéficiaires. Des modifications avaient été apportées récemment au guide pratique pour le développement de la comptabilité, de manière à intégrer la publication d'informations sur la durabilité dans son cadre d'évaluation. La CNUCED est en outre prête à coopérer avec d'autres pays pour promouvoir la publication d'informations sur la réalisation des ODD.

#### **Distinctions honorifiques de l'ISAR**

54. La Chef du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a expliqué que le programme de distinctions honorifiques de l'ISAR avait pour but de récompenser les efforts qui avaient été fournis en vue de promouvoir la publication d'informations sur la durabilité par les entreprises ainsi que les bonnes pratiques de collecte et de publication de données sur la contribution des entreprises à la réalisation des ODD. Sur les 19 projets soumis à l'appréciation d'un comité d'experts, sept ont été retenus et ont reçu une distinction spéciale. Les lauréats ont dit combien le programme était important pour sensibiliser les entreprises et développer de meilleures pratiques en matière de publication d'informations sur la durabilité ; ils ont également exposé les raisons qui les avaient poussés à y participer.

### **C. Questions relatives à la mise en application des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé**

(Point 4 de l'ordre du jour)

55. Présentant ce point de l'ordre du jour, le secrétariat de la CNUCED a appelé l'attention sur le document TD/B/C.II/ISAR/86, qui a servi de base aux débats d'une table ronde d'experts. Il y donnait en particulier un aperçu de l'état actuel de l'application des IFRS. Les intervenants étaient des représentants des entités suivantes : le Groupe de normalisation Asie-Océanie, le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe, le Groupe latino-américain de normalisation comptable, le Conseil des normes comptables internationales (IASB), la Pan-African Federation of Accountants et Price Waterhouse Cooper.

56. Au cours des quinze dernières années, les États membres avaient fait de grands progrès dans l'adoption des IFRS. À cet égard, 144 des 166 autorités nationales interrogées par l'IASB rendaient obligatoire l'application des IFRS par la quasi-totalité des sociétés tenues de publier leurs comptes ou par la plupart d'entre elles. Toutefois, certains grands

pays, comme la Chine et le Japon, n'exigeaient pas que les sociétés cotées sur leur territoire établissent leurs états financiers à partir de ces normes. Les normes comptables nationales applicables en Chine étaient plus ou moins équivalentes aux IFRS, les différences étant minimales. Au Japon, les sociétés cotées étaient autorisées à établir leurs états financiers conformément aux principes comptables généralement admis au Japon, aux normes internationales modifiées par celui-ci, aux principes comptables généralement admis aux États-Unis d'Amérique ou aux IFRS. Ces dernières étaient appliquées par un nombre croissant d'entreprises japonaises, qui représenteraient plus de 50 % de la capitalisation de la Bourse de Tokyo d'ici à quelques années.

57. L'application des IFRS à l'échelle mondiale avait apporté un certain nombre d'avantages essentiels. Par exemple, la comparabilité et la qualité de l'information financière avait été améliorée ; les investisseurs et les autres acteurs du marché avaient pu prendre des décisions économiques éclairées ; la fiabilité avait été renforcée car une partie du déficit d'information entre les bailleurs de fonds et les personnes à qui ceux-ci avaient confié leur argent avait été comblée ; les informations obligeant la direction à rendre des comptes avaient été fournies ; les informations financières avaient pu être comparées à l'échelle mondiale ; des informations vitales avaient été communiquées aux autorités de réglementation du monde entier ; l'efficacité économique avait été accrue car les investisseurs avaient mieux pu appréhender les possibilités offertes et les risques encourus à travers le monde ; le coût du capital et le coût d'établissement des rapports internationaux avaient diminué.

58. Les États membres faisaient face à diverses difficultés lors de l'application des IFRS : manque de soutien de la part des autorités de réglementation ; insuffisance ou absence d'institutions habilitées à les faire respecter ; insuffisance de comptables professionnels et d'experts dans des domaines connexes, comme les actuaires ; et pénurie de livres et d'autres matériels de formation disponibles dans d'autres langues que l'anglais. Les principaux problèmes rencontrés par les organismes régionaux pour faciliter l'application des IFRS étaient les suivants : les pays membres en étaient à différents stades d'application ; les marchés financiers en étaient à différents stades de développement et avaient des besoins différents en matière d'information ; il n'y avait pas d'autorité légale chargée de promouvoir l'application cohérente de ces normes à l'échelle régionale. Un expert a indiqué que son organisation menait des recherches sur des sujets tels que la comptabilité des monnaies numériques, la consolidation et les sources islamiques de financement.

59. Les intervenants ont également examiné la mise en application des nouvelles normes IFRS 9, 15, 16 et 17.

60. En vertu de l'IFRS 9 sur les instruments financiers, qui est entrée en vigueur en janvier 2018, les entités étaient tenues d'appliquer le modèle prospectif des pertes attendues à l'égard des prêts comptabilisés. Cette approche permettrait d'évaluer de façon plus cohérente les pertes sur prêts par rapport au modèle précédent des pertes encourues, qui variait d'un pays à l'autre. La Banque des règlements internationaux a considéré que cette norme représentait l'évolution la plus importante dans l'histoire de l'information financière des banques. L'IASB continuera de surveiller sa mise en application et fera le point dans quelques années, lorsque davantage de données seront disponibles.

61. L'IFRS 18 sur les produits des activités ordinaires, qui a précédé l'IFRS 15, n'était pas suffisamment détaillée. L'IASB a collaboré avec le Financial Accounting Standards Board des États-Unis pour élaborer une norme convergente. La norme IFRS 15, entrée en vigueur en janvier 2018, utilise un modèle unique pour la comptabilisation des produits. Contrairement à l'IFRS 9, l'IFRS 15 touchait toutes les entités qui percevaient des produits, ce qui, en termes pratiques, pourrait concerner toutes les entités commerciales qui appliquaient les IFRS. L'application de l'IFRS 15 devenait plus complexe lorsqu'il y avait des prestations multiples découlant d'un contrat avec un client. Depuis son entrée en vigueur, la norme avait permis aux investisseurs de mieux comprendre la comptabilisation des produits, et des commentaires fragmentaires ont indiqué que certaines entités déclarantes avaient une meilleure compréhension de leurs activités et des contrats qu'elles avaient conclus. L'approche convergente de l'IASB et du Financial Accounting Standards Board dans l'élaboration de l'IFRS 15 a fait en sorte que la ligne supérieure du compte de résultats soit la même partout dans le monde.

62. L'IFRS 16 sur les contrats de location entrerait en vigueur en 2019. Ceux-ci pourraient être l'une des principales sources de financement hors bilan pour les entreprises. En 2018, les sociétés cotées à travers le monde avaient 3,3 milliards de dollars en contrats de location. Un représentant a déclaré que la norme ne traitait pas de la comptabilité et des rapports pour le bailleur. Selon un expert, les utilisateurs n'ont pas soulevé de problèmes avec la comptabilité du bailleur et l'IASB n'a donc pas pris de mesures dans ce domaine particulier. En réponse à une question, l'expert a déclaré que l'IASB ne projetait pas d'élaborer une IFRS sur les cryptomonnaies, mais que celui-ci continuerait de suivre l'évolution de cette question. Un expert a indiqué que son organisation menait une étude sur les biens numériques.

63. En vertu de la norme comptable internationale 17 sur les contrats de location, qui était la norme antérieure à l'IFRS 16, plus de 85 % du montant de ces contrats entrerait dans la catégorie des contrats de location-exploitation et ne serait pas comptabilisé dans le bilan des entités qui sous-estimaient ainsi leurs obligations ou passifs financiers. Au cours de la crise financière de 2007 et 2008, par exemple, certaines grandes chaînes de magasins du secteur de la distribution ont fait faillite parce qu'elles n'avaient pas su s'adapter rapidement à la nouvelle réalité économique. Elles avaient des engagements considérables de location-exploitation à long terme liés à leurs magasins, tout en affichant des bilans faussement apurés. En fait, leurs engagements de location hors bilan auraient pu être jusqu'à 50 fois plus élevés que les montants déclarés dans leurs bilans. Ainsi, les exigences comptables applicables aux contrats de location à l'époque ne reflétaient pas la réalité économique. Pour corriger cette approche de la comptabilisation des contrats de location, l'IASB et le Financial Accounting Standards Board ont décidé d'élaborer une nouvelle norme comptable qui élimine la distinction entre les contrats de location-exploitation et les contrats de location-financement, en inscrivant au bilan l'ensemble des baux. De plus, la nouvelle norme sur les contrats de location, l'IFRS 16, devait permettre aux investisseurs de prendre des décisions d'investissement plus éclairées et à la direction de prendre des décisions plus équilibrées entre les options de location et d'achat. Il en résulterait également une meilleure allocation du capital, ce qui favoriserait la croissance économique. Les entités qui appliqueraient la nouvelle norme devraient supporter des coûts, notamment pour la mise à jour de leurs systèmes d'information. La norme exemptait les baux à court terme et les baux de faible montant des nouvelles exigences en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière. On s'attendait à ce que cette approche réduise les coûts d'application de la norme.

64. La nouvelle IFRS sur l'assurance (17) visait à fournir un modèle comptable unique pour tous les contrats d'assurance dans tous les pays. La norme devrait entrer en vigueur en 2021 et son application avait déjà été approuvée par de nombreux pays, dont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, Singapour et la Suisse. On s'attendait à ce que des avantages importants découlent de l'application de la norme : la comptabilité et les informations relatives aux contrats d'assurance devraient être plus uniformes et la qualité de l'information devrait être meilleure car les activités d'assurance récentes des entités déclarantes seraient mieux connues. La norme devrait permettre de prendre de meilleures décisions en matière d'investissement et favoriser la stabilité financière. En 2018, 450 assureurs cotés en Bourse, dont l'actif total s'élevait à 13 mille milliards de dollars, avaient établi leurs états financiers à partir des normes IFRS.

65. Un expert s'est déclaré favorable à l'approche fondée sur le cycle de vie adoptée par l'IASB pour l'élaboration des IFRS. D'après les conclusions d'une étude que son organisation avait réalisée sur l'impact de l'application de l'IFRS 16, 25 % des locataires devraient renégocier les clauses restrictives ; 50 % des analystes s'attendaient à ce que les chiffres continuent d'être ajustés en fonction de la norme ; et une légère baisse de la demande de contrats de location était anticipée, de même qu'une renégociation limitée de leurs conditions.

66. Une autre table ronde d'experts a examiné la mise en application des normes comptables internationales pour le secteur public. Les intervenants étaient des représentants de l'Association of Chartered Certified Accountants, du Centre for Public Financial Management de l'Université des sciences appliquées de Zurich, du Secrétariat général de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances

publiques/Cour des comptes d'Autriche, du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public, du Bureau du Vérificateur général du Kenya et de la Commission d'audit des Philippines.

67. Un expert a informé les participants de l'état d'avancement de la mise en application de ces normes ; de l'utilisation croissante de la comptabilité d'exercice dans les rapports financiers des pouvoirs publics ; et de l'exécution du plan de travail et de la stratégie 2019-2023 du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public. D'autres acteurs tels que le personnel des entités, les consultants, les contractants et les organisations supranationales et régionales avaient un rôle plus important à jouer que le Conseil dans la mise en application sur le terrain des normes comptables internationales pour le secteur public.

68. Dans le cadre de l'application des normes comptables internationales pour le secteur public, les États membres devraient garder à l'esprit de nombreuses considérations pratiques. Aux Philippines, par exemple, les normes avaient été appliquées sur une période de dix ans. Un expert a estimé qu'il faudrait six à huit ans pour que les normes soient bien appliquées. Les conseils nationaux de normalisation comptable du secteur public ont joué un rôle central dans l'application des normes. De l'avis d'un expert, l'établissement d'un budget fondé sur ces normes était essentiel pour en tirer pleinement parti. Il était nécessaire que l'information financière fondée sur ces normes soit clairement soutenue sur le plan juridique ou constitutionnel et qu'une réflexion et une information intégrées soient en place afin que le secteur public puisse contribuer à la réalisation des ODD.

69. Un participant a demandé si l'IASB codifierait la documentation sur les IFRS, comme l'avait fait le Financial Accounting Standards Board. Un expert a répondu que l'IASB n'avait pas l'intention de le faire. Celui-ci n'avait cessé de mettre à jour sa taxonomie afin d'appuyer l'établissement de rapports sur la base du langage XBRL (Extensible Business Reporting Language). En outre, l'Autorité européenne des marchés financiers allait exiger dans les années à venir des déclarations basées sur ce langage. Un représentant a demandé si les pays qui avaient adopté les normes exigeaient leur application pour l'établissement des états financiers des entités ou des comptes consolidés des groupes d'entités. Un expert a répondu que ces normes étaient destinées à l'établissement de rapports consolidés. Toutefois, certains pays, par exemple le Brésil et l'Italie, autorisaient des entités à appliquer les normes. Un autre expert a noté que le règlement sur les normes comptables internationales (2002) publié dans l'Union européenne s'appliquait uniquement aux comptes consolidés. Toutefois, les États membres de l'Union européenne avaient la possibilité d'autoriser les entités à établir des comptes distincts à partir de ces normes.

70. En ce qui concerne les perspectives d'élaboration d'une norme comptable sur le capital naturel, un expert a indiqué qu'il existait des protocoles sur le capital naturel et social. Un représentant a rappelé la nécessité de renforcer les capacités pour former des experts comptables et traduire les documents IFRS dans d'autres langues. Un autre représentant, répondant à une question sur l'incidence qu'aurait le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne sur les futures IFRS, a déclaré que les normes continueraient d'être opérationnelles dans son pays.

## D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

### Expériences d'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité

71. Au titre de ce point de l'ordre du jour, une représentante du Ministère des finances du Bélarus a présenté des exemples dans son pays, où l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité était en cours.

72. S'agissant de l'obligation faite aux chefs comptables de son pays d'obtenir une qualification professionnelle, l'experte du Bélarus a déclaré que l'application des IFRS avait révélé que les comptables des sociétés bélarussiennes n'étaient pas suffisamment qualifiés pour mettre en pratique les normes internationales d'information financière.



Pour aider à former les professionnels dans ce domaine, une procédure de certification des chefs comptables avait été introduite, encourageant ainsi l'étude de disciplines telles que les IFRS, les normes internationales d'audit, la réglementation nationale sur les questions fiscales et juridiques, la déontologie professionnelle et la comptabilité de gestion. Du fait de cette nouvelle exigence, les connaissances et les compétences s'étaient considérablement améliorées.

73. En réponse à une question d'un représentant, l'experte du Bélarus a déclaré que les IFRS ne s'appliquaient pas aux PME de ce pays, mais que ces sociétés suivaient les normes comptables nationales. Le passage aux IFRS pour cette catégorie d'entités nécessiterait des changements non seulement dans la comptabilité, mais aussi dans les systèmes fiscaux et statistiques.

74. Un représentant a demandé des éclaircissements sur ce que faisaient les commissaires aux comptes du Bélarus si ces normes ne s'appliquaient pas à tous les types d'entités. L'experte du Bélarus a expliqué que, bien que les normes soient appliquées, elles n'avaient pas encore été incorporées dans la réglementation officielle de son pays, cette lacune devant être comblée en 2019.

75. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a répondu à une question d'un représentant concernant l'expérience d'autres pays en matière de coordination institutionnelle des parties prenantes qui mettaient en œuvre le guide pratique pour le développement de la comptabilité, en indiquant que le guide avait récemment été introduit en Colombie. Le lancement et l'évaluation conjointe du guide devaient contribuer à faciliter le dialogue entre les parties prenantes et donc la coordination institutionnelle. De l'avis du représentant, ils avaient été utiles mais les questions institutionnelles restaient difficiles à aborder. Il serait bon de savoir comment surmonter les obstacles institutionnels et obtenir un soutien politique et financier pour y parvenir.

76. Aux Philippines, par exemple, le Professional Regulatory Board of Accountancy a coordonné le renforcement institutionnel ; il avait un certain nombre de mandats, dont l'établissement de règles, la qualification des professionnels et les questions relatives à l'enseignement de la comptabilité. Toutefois, il ne disposait pas de ressources suffisantes pour rendre compte efficacement de ses mandats. Le pays était en train d'élaborer un texte législatif prévoyant la répartition de ces activités entre plusieurs organisations.

77. Selon un représentant, il fallait faire la distinction entre la réglementation de la comptabilité et la réglementation de la profession comptable, coordonnée par différentes institutions de la région. La coordination interinstitutionnelle, qui permet de couvrir tous les aspects économiques de la mise en œuvre des normes comptables, est également importante. Dans les pays membres d'une organisation régionale, les décisions sont souvent prises au niveau régional parce que cette coordination n'existe pas toujours au niveau national. Par exemple, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires a créé un comité de normalisation des normes comptables et encouragé les représentants de 17 pays à travailler ensemble pour en assurer l'application. Notant que, même dans les pays développés, l'aspect institutionnel de la coordination entre les parties prenantes était un processus dynamique et permanent, un représentant du secrétariat de la CNUCED a suggéré que des orientations pour le plan d'action final du pays pourraient être utiles et a encouragé d'autres États membres à partager leurs expériences positives avec la Colombie.

78. Un participant a déclaré qu'il pourrait être nécessaire d'envisager des conditions d'agrément plus strictes pour les commissaires aux comptes au Bélarus si le pays prévoyait d'être présent sur les marchés internationaux de capitaux.

79. L'experte du Bélarus a déclaré que son pays tiendrait compte de l'expérience de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, qui pourrait être utile aux pays de la Communauté des États indépendants. Au Bélarus, les entreprises publiques locales étaient actives sur les marchés des capitaux nationaux mais n'étaient pas présentes sur les marchés internationaux. Le Gouvernement s'efforcerait d'établir un lien avec ces marchés.

### III. Questions d'organisation

#### A. Ouverture de la session

80. La trente-cinquième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a été ouverte le 24 octobre 2018 par M. David Obwaya Gichana (Kenya), Président de la trente-quatrième session.

#### B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

81. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a élu les membres du Bureau suivants :

*Président* : M. Andrew Staines (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ;

*Vice-Présidente-Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Arman Kekturova (Kazakhstan).

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

82. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts (ISAR) a également adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/ISAR/84), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.
4. Questions relatives à la mise en application des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session.
7. Adoption du rapport.

#### D. Résultats de la session

83. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 26 octobre 2018, l'ISAR a adopté ses conclusions concertées et décidé que le Président résumerait les discussions informelles. Il a aussi approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session (annexe I).

#### E. Adoption du rapport

(Point 7 de l'ordre du jour)

84. L'ISAR a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la session.

## **Annexe I**

### **Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : examen d'études de cas.
4. Examen de l'évolution des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-septième session.
7. Adoption du rapport.

## Annexe II

### Participation\*

1. Des représentants des États membres ci-après de la CNUCED ont participé à la session :

Algérie	Liban
Arabie saoudite	Lituanie
Argentine	Madagascar
Autriche	Malte
Bélarus	Maroc
Bénin	Maurice
Brésil	Namibie
Cambodge	Niger
Cameroun	Nigéria
Chine	Oman
Colombie	Panama
Congo	Philippines
Côte d'Ivoire	Qatar
Danemark	République de Corée
Djibouti	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Égypte	Sri Lanka
Espagne	Suède
Fédération de Russie	Tchéquie
France	Togo
Guatemala	Tunisie
Hongrie	Zambie
Kenya	Zimbabwe
Koweït	
Lettonie	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ;  
Organisation de coopération islamique.

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Département des affaires économiques et sociales ;  
Département de la gestion ;  
Programme alimentaire mondial ;  
Programme des Nations Unies pour l'environnement.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation internationale du Travail.

\* Cette liste comprend uniquement les participants inscrits. La liste complète des participants figure dans le document TD/B/C.II/ISAR/INF.11.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
- Catégorie générale*
- International Network for Standardization of Higher Education Degrees ;
- Tax Justice Network – Africa.
-